

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ QUICK CLEAN ( EX NM 50)

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Date d'impression 11/06/2017

Date de création 02/02/2015

Revision No. 4.1\*\*\*  
Date de révision 30/05/2017

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du de produit

Nom du produit QUICK CLEAN ( EX NM 50)  
Code du produit 0318GG1 (CLP)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Nettoyant et détartrant acide.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH Belgium Inc.  
Lennikse Baan 451,  
B-1070 Anderlecht  
Tel.: (02) 255 94 30  
Adresse e-mail nchbe@nch.com  
Site internet www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel: 32 2 255 94 30 (Heures de bureau)  
CENTRE ANTIPOISONS Bruxelles - Tél. : 070 / 245 245 CENTRE ANTIPOISONS Bruxelles - Tél. : 070 / 245 245

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux: Catégorie 1  
Corrosion cutanée: Catégorie 1B  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Catégorie 3  
H290 - Peut être corrosif pour les métaux  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient HYDROCHLORIC ACID.

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

#### Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

#### Conseils de prudence

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P301+ P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P260 - Ne pas respirer les vapeurs.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
Tenir hors de portée des enfants.  
A usage professionnel.

### 2.3. Autres dangers

En raison du niveau de pH, le produit est classé corrosif.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

### SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

Composant	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	EU - GHS/CLP	Notes
HYDROCHLORIC ACID	7647-01-0	231-595-7	01-2119484862-27	10 - < 20	Skin Corr. 1B (H314) STOT SE 3 (H335)	
ALIPHATIC ALCOHOL, C13-15 LARGELY LINEAR, ETHOXYLATED POLYMER	157627-86-6	500-337-8	-	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Conseils généraux

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

##### Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

##### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

##### Ingestion

Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. Montrer l'étiquette au médecin.

##### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. En cas d'exposition à de fortes concentrations de vapeur ou brouillard, aller à l'air libre.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

##### Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

##### Contact avec la peau

Peut causer des brûlures par contact prolongé ou répété.

##### Ingestion

L'ingestion peut entraîner de sévères brûlures à la bouche, gorge, tube digestif.

##### Inhalation

L'inhalation peut provoquer une irritation ou des brûlures des voies respiratoires.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. Provoque des brûlures des yeux.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Gaz chlorhydrique.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous

chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Ventiler la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

#### Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Formation: En raison de la nature dangereuse de ce produit, la formation à son utilisation est recommandée. Assurer une ventilation adéquate.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Composant	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
HYDROCHLORIC ACID		STEL: 5 ppm STEL: 8 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 ppm TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 5 ppm STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup>	AGW: 2ppm AGW: 3mg/m <sup>3</sup> Peak: 4ppm Peak: 6mg/m <sup>3</sup> TWA: 2ppm TWA: 3.0mg/m <sup>3</sup>	10 ppm STEL; 15 mg/m <sup>3</sup> STEL 5 ppm TWA; 8 mg/m <sup>3</sup> TWA

Composant	Autriche	Suisse	Romania
HYDROCHLORIC ACID	STEL: 10 ppm STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 ppm TWA: 8 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 4 ppm STEL: 6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 ppm TWA: 3.0 mg/m <sup>3</sup>	10ppm STEL 15mg/m <sup>3</sup> STEL 5ppm TWA 8mg/m <sup>3</sup> TWA

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Paramètres de contrôle

Fournir une fontaine oculaire. Fournir des installations de lavage.

#### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 14387 - Filtre du type ABEK. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Utilisation de courte durée, par exemple contacts occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0.4 mm). Utilisation en trempage ou par immersion; Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Temps de passage minimal de la matière constitutive du gant (niveaux de performance 6, temps de passage: > 480 min). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

#### Protection de la peau

La protection du corps doit être choisie basée sur un niveau d'activité et d'exposition, p.ex. article chaussant (chaussures, bottes), tablier à manches longues, combinaison imperméable.

#### Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Approuvé selon EN 166. Pour des volumes importants, l'écran facial doit être utilisé.

#### Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Aspect</b>	Pourpre	<b>Densité</b>	1.09
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>Odeur</b>	Acide	<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non combustible.
<b>pH</b>	0.10	<b>Viscosité</b>	Fluide
<b>Point/intervalle de fusion</b>	-5 °C	<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	100 °C	<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Sans rapport	<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	0.5 %
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b>	Non applicable.		
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		

### 9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

### 10.5. Matières incompatibles

Des bases fortes. Oxydants. Agents réducteurs. Agents de blanchiment chlorés. Le contact avec certains métaux peut libérer de l'hydrogène par exemple avec l'aluminium, le zinc.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Gaz chlorhydrique.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
HYDROCHLORIC ACID	238 - 277 mg/kg ( Rat )	> 5010 mg/kg ( Rabbit )	= 1.68 mg/L ( Rat ) 1 h

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec la peau

Peut causer des brûlures par contact prolongé ou répété.

#### Inhalation

L'inhalation peut provoquer une irritation ou des brûlures des voies respiratoires.

#### Ingestion

L'ingestion peut entraîner de sévères brûlures à la bouche, gorge, tube digestif.

#### Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanents de l'œil.

#### Toxicité chronique

L'inhalation de substances corrosives peut provoquer un œdème toxique pulmonaire.

#### Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérogène connue.

#### Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

### Effets écotoxicologiques

Contient une/des substance(s) connue(s) dangereux(es) pour l'environnement aquatique. Les valeurs de pH > 10,5 peuvent être fatales aux poissons ou autres organismes aquatiques.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Généralement un produit minéral qui ne peut être éliminé de l'eau par des procédés biologiques. Le(s) agent(s) tensioactif (s) contenus dans ce mélange respecte (nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Rincer à l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

06 01 02\* Acide chlorhydrique

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

IMDG/IMO

N° ONU	UN1789
Nom d'expédition	Hydrochloric acid solution
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
No EMS	F-A, S-B

ADR / RID

N° ONU	UN1789
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Code de classification	C1
Quantité limitée	1 L
Catégorie (Code tunnel)	2 (E)

IATA/ICAO

N° ONU	UN1789
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Code ERG	8L
Description d'expédition	UN1789, Hydrochloric acid solution, 8, PG II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

### Informations complémentaires

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - ICAO/IATA 2009).

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Cette préparation est un détergent et satisfait à la réglementation sur les détergents (EC) N° 648/2004.

Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités (FRANCE SEULEMENT): Tableaux des maladies professionnelles (FRANCE SEULEMENT) :

Classification WGK

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon VwVwS

L'étiquetage des détergents pour le contenu (Règlement (CE) 648/2004 et 907/2006)

< 5% agents de surface non ioniques,

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

## SECTION 16. AUTRES DONNÉES

### Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

**Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**

Sur la base des résultats d'essais. H290 - Peut être corrosif pour les métaux. Méthode de calcul. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

**Préparé par** Austen Pimm

**Date de création** 02/02/2015

**Date de révision** 30/05/2017

**Revision summary**

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 2 15 3 16\*\*\*

### Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Emergency Response Procedures for Ships Carrying Dangerous Goods

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

### Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

**Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**